

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 10 décembre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Yves Beauchamps, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint.

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint certifie que tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité renoncent à l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ladite renonciation, fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

session extraordinaire du 10 décembre 2007

Point 1)

07-12X-XXX Ouverture de l'assemblée

Point 2)

07-12X-XXX Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2007

Point 3)

07-12X-XXX Travaux supplémentaires – Réfection de toitures à l'immeuble municipal

Point 4)

Période de questions

Point 5)

07-12X-XXX Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007

☞

☞

☞

☞

Point 1)

07-12X-XXX OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par :
Appuyé par :
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.
ADOPTÉE

Point 2)
07-12X-XXX *Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2007*

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par :
Appuyé par :
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007 est accepté.
ADOPTÉE

Point 3)
07-12X-XXX *Travaux supplémentaires – Réfection de toitures à l'immeuble municipal*

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport de l'architecte Jean-Pierre Bertrand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des améliorations de la ventilation pour réduire les pertes de chaleur dans l'entretroit;

En conséquence,
Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu

QUE la Municipalité autorise les travaux supplémentaires pour deux ordres de changement au projet de réfection des toitures, soit ordre de changement numéro 1 au montant de 2 513.50\$ plus les taxes applicables et pour l'ordre de changement numéro 2, un montant de 3 339.60\$ plus les taxes applicables.
ADOPTÉE

Point 4) *Période de questions*

Point 5)
07-12X-XXX *Levée de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007*

Il est proposé par :
Appuyé par :
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2007 est levée à
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier adjoint

6887